Envoyé en préfecture le 26/03/2026
Reçu en préfecture le 26/03/2026
Publié le
ID : 022-212201800-20260320-200326_07BIS-DE

Extrait du Procès-Verbal des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du vendredi 20 mars 2026

Date de convocation : **16 mars 2026** Date d'affichage du Procès-Verbal : **23 mars 2026**
Nombre de conseillers : En exercice : **19** – Présents : **18** – Votants : **18**
Présents : Mmes et MM Philippe GELARD, Sandrine REHEL, Benoit ROLLAND, Mélanie LAUTRIDOU, Joël GESRET, Valérie LEON, Didier DELOURME, Céline PERIAULT, Yvon THOMAS, Charline BONFILS, Stéphane CORDIER, Jeanine BIARD, Yvonnick MENIER, Séverine SIGNARD, Adeline KAUPP, Bruno TRONEL, Gaëlle LOMINE, Frédéric DESCHAMPS.
Absents excusés sans procuration : M. Baptiste BOUGIS.
Secrétaire de séance : Mme Charline BONFILS.
Mme Cécile GUILLOUET, Secrétaire Générale, assistait également à la séance.

Majoration des indemnités de fonctions au Maire, aux Adjoints et aux conseillers municipaux délégués

***Considérant** l'article L 2123-22 du CGCT, une majoration de 15 % pour les communes dites « anciens chefs-lieux de canton » peut s'appliquer ;*
***Vu** la délibération n ° 20032026-07 fixant les indemnités de fonction ;*
***Modifie** la délibération n° 200326-07 suite erreur matérielle ;*

Monsieur le Maire propose de fixer l'enveloppe mensuelle des indemnités de fonction en appliquant la majoration des 15 % sur l'indemnité de base.

Après délibération, les membres du conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, par 18 voix POUR,

- **Décident de fixer** le montant des indemnités de fonction au Maire, aux Adjoints, aux conseillers municipaux délégués tel que défini par la délibération précédente, avec application de la majoration de 15 % sur l'indemnité de base avec effet dès lors que la délibération acquiert sa force exécutoire ainsi que les arrêtés de délégations, et ce pour la durée du mandat, et de dire que les crédits correspondants sont inscrits au budget en cours.

Acte certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission
En Sous-Préfecture de Dinan le **23/03/2026**
De son affichage en mairie le **23/03/2026**

Le Maire, **Philippe GELARD**

La secrétaire, **Charline BONFILS**

Pour expédition conforme

Le Maire, **Philippe GELARD**